



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences infirmières

Critères de qualité pour le développement d'activités de formation continue

Mars 2012

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada | 4 |
| Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) | 9 |
| Faculté de médecine de l'Université Laval..... | 11 |
| Fédération des médecins spécialistes du Québec | 15 |
| Fédération des médecins omnipraticiens du Québec | 19 |
| Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec | 21 |
| Ordre des pharmaciens du Québec..... | 23 |
| Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec..... | 25 |
| Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) | 29 |
| Tableau résumé des critères de qualité d'une activité de formation continue | 31 |
| Analyse non exhaustive des similarités et des différences..... | 35 |
| Conclusion | 36 |
| Références | 37 |

INTRODUCTION

Il existe plusieurs organisations qui ont le pouvoir de déterminer de la qualité des formations. Plusieurs ordres professionnels ou associations ont développé des documents concernant le développement professionnel de leurs membres. Certains de ces documents sont très explicites, alors que d'autres demeurent beaucoup plus généraux dans leurs recommandations. En raison de la nouvelle norme sur la formation continue dans la profession infirmière, la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval (FSI) doit également se doter de ses propres critères de qualité en s'inspirant des plus hauts standards en la matière. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris d'examiner les pratiques dans ce domaine.

Dans ce document, la FSI débute par la présentation des exigences de formations de plusieurs organisations du domaine de la santé afin d'en faciliter une analyse. Par la suite, un tableau illustre les points de convergences entre tous les documents illustrés. À la suite de ce tableau, le lecteur va retrouver une description des similitudes et des différences de ces critères. À partir de ce document, la FSI a proposé une opérationnalisation de ses propres critères dans un autre document intitulé : « Formulaire pour une activité de formation continue : Demande d'UFC ».

**Collège royal des médecins
et chirurgiens du Canada**

COLLÈGE ROYAL DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU CANADA

EXIGENCES DE FORMATION OBLIGATOIRES¹

Critère 1 : L'activité doit être planifiée en vue de répondre aux besoins connus de l'auditoire cible.

Veillez donner une explication ou fournir de la documentation à l'appui pour chacun des points suivants :

1.1 Veuillez décrire l'auditoire cible de cette activité. Le cas échéant, veuillez indiquer si cette activité est destinée également à d'autres professionnels de la santé.

1.2 Veuillez indiquer le nom de tous les membres du comité de planification, en prenant soin de préciser leur domaine de spécialisation médicale ou leur profession de la santé. Si l'activité de formation est organisée en partenariat, veuillez indiquer le nom des membres qui représentent l'organisme médical.

| Nom | Domaine de spécialisation / profession de la santé |
|-----|--|
| | |
| | |
| | |
| | |

1.3 Quelles sont les sources d'information qui ont été utilisées par le comité de planification pour élaborer le contenu de cette activité? Exemples : étude d'ouvrages scientifiques ou éducatifs, recommandations pour la pratique clinique, sondages ou travaux de groupe de réflexion menés par l'organisme chargé de la planification de l'activité.

Point facultatif (1.4) :

1.4 Quelles lacunes en matière de connaissances, de comportement, de compétences ou de rendement le comité de planification a-t-il cernées pour justifier la tenue de cette activité? Voici des exemples de stratégies utilisées pour l'évaluation des besoins : évaluations du rendement des médecins d'hôpitaux, bases de données provinciales ou nationales, programmes d'auto-évaluation, études de dossiers, évaluations tous azimuts, scénarios de cas, vérifications de pratiques ou activités d'amélioration de la qualité.

Critère 2 : L'activité dans son ensemble ainsi que ses diverses séances doivent comporter des objectifs d'apprentissage permettant de répondre aux besoins qui ont été cernés. Les objectifs d'apprentissage doivent être indiqués dans la brochure qui décrit le programme de l'activité ou dans la documentation distribuée aux participants.

Veillez inclure la brochure sur le programme de l'activité dans laquelle sont précisés les objectifs d'apprentissage généraux et propres aux séances.

Veillez répondre aux questions suivantes :

2.1 Quels sont les objectifs d'apprentissage qui ont été établis pour :

2.1.1 L'ensemble de l'activité?

2.1.2 Des séances précises?

2.2 Comment avez-vous utilisé les besoins déterminés de l'auditoire cible dans l'établissement/le développement des objectifs d'apprentissage?

2.3 Les objectifs d'apprentissage indiquent-ils ce que les participants à l'activité pourront apprendre ou accomplir en prenant part à l'activité? Oui Non

2.4 De quelle façon les objectifs d'apprentissage sont-ils liés aux stratégies d'évaluation que vous avez utilisées pour cette activité? Par exemple, le formulaire d'évaluation mentionne-t-il les objectifs d'apprentissage ou pose-t-il des questions aux participants pour savoir si les objectifs d'apprentissage ont été atteints?

Critère 3 : Au moins 25 p. 100 du temps total de l'activité de formation doit être consacré à l'apprentissage interactif.

Veillez inclure le calendrier proposé pour la tenue de l'activité de formation en prenant soin d'indiquer l'horaire des périodes de discussion, des ateliers, des séances en groupes restreints, etc., avec une explication et de la documentation à l'appui concernant la question suivante :

3.1 Quelles méthodes d'apprentissage avez-vous intégrées à l'activité pour favoriser l'apprentissage interactif? Voici des exemples : périodes de discussion, séances en groupes restreints (généralement moins de 16 participants), ateliers, séminaires ou systèmes de réponses d'auditoire.

Critère 4 : L'activité doit comprendre une évaluation des objectifs d'apprentissage établis et des résultats d'apprentissage indiqués par les participants.

Les stratégies d'évaluation utilisées pour les activités approuvées dans le cadre de la section 1 doivent inclure une évaluation de la réalisation des objectifs d'apprentissage établis et offrir aux participants la possibilité de déterminer ce qu'ils ont appris, ainsi que les répercussions potentielles de ces nouvelles connaissances sur leur pratique professionnelle.

Veillez fournir un exemplaire du ou des formulaires d'évaluation élaborés pour cette activité et répondre aux questions suivantes :

4.1 Offrez-vous aux participants la possibilité de déterminer si les objectifs d'apprentissage énoncés ont été atteints? Oui Non

4.2 Les participants ont-ils la possibilité de déterminer ce qu'ils ont appris, ou de faire le bilan à cet égard? Voici un exemple : demander aux participants ce qu'ils ont appris ou prévoient intégrer à leur pratique professionnelle. Oui Non

Points facultatifs (4.3, 4.4 et 4.5) :

4.3 La stratégie d'évaluation prévoit-elle une mesure de l'amélioration du rendement des participants?
Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire les outils ou les stratégies utilisés.

4.4 La stratégie d'évaluation comporte-t-elle une mesure de l'amélioration des résultats en matière de soins de santé?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire les outils ou les stratégies utilisés.

4.5 Les participants recevront-ils une rétroaction concernant leur apprentissage?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez décrire les outils ou les stratégies utilisés.

Partie C : Respect des normes éthiques pour le développement professionnel continu

Les activités collectives de DPC approuvées dans le cadre de la section 1 doivent satisfaire aux lignes directrices de l'Association médicale canadienne qui régit la relation entre les médecins et l'industrie pharmaceutique (*Les interactions avec l'industrie pharmaceutique : lignes directrices pour les médecins*). Le Code d'éthique des intervenants en éducation médicale continue du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins doit être respecté dans la province de Québec, et le formulaire d'évaluation du programme ou de l'activité de DPC doit comprendre la question suivante : « L'activité respecte-t-elle le Code d'éthique des intervenants en éducation médicale continue? » Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de ces normes, veuillez consulter les sites Web suivants :

AMC : <http://policybase.cma.ca/dbtw-wpd/Polycypdf/PD08-01F.pdf>

Québec : http://www.cemcq.qc.ca/fr/documents/Code_ethique_fr.pdf

Afin que l'activité proposée puisse être approuvée dans le cadre de la section 1, il est NÉCESSAIRE de respecter chacune des normes éthiques suivantes :

1.1 Le ou les organismes médicaux doivent avoir un droit de regard sur le choix des sujets, du contenu et des orateurs pour l'activité.

Nous respectons cette norme : Oui Non

Veuillez décrire le processus qui a été suivi pour choisir les sujets, le contenu et les orateurs pour l'activité proposée.

1.2 Il incombe aux organismes médicaux de s'assurer de la validité scientifique et de l'objectivité du contenu de l'activité proposée.

Nous respectons cette norme : Oui Non

Veuillez décrire le processus qui a été suivi pour assurer la validité et l'objectivité du contenu de l'activité proposée.

- 1.3 Le ou les organismes médicaux doivent divulguer aux participants tout lien financier (des deux dernières années) entretenu par les membres du corps professoral, les modérateurs ou les membres du comité de planification avec tout organisme commercial, quel que soit le rapport de celui-ci avec les sujets abordés ou mentionnés au cours de l'activité proposée.

Nous respectons cette norme :

Oui

Non

Veillez décrire la façon dont est recueillie et divulguée aux participants l'information relative aux conflits d'intérêts.

- 1.4 Tous les fonds reçus en appui à la tenue de l'activité proposée doivent être fournis sous forme d'une subvention à l'éducation sans restriction payable à l'organisme médical (ou aux organismes médicaux).

Nous respectons cette norme :

Oui

Non

Veillez fournir un exemplaire du budget qui indique chaque source de fonds et chaque dépense relative à la tenue de l'activité proposée. En outre, veuillez décrire de quelle façon le ou les organismes médicaux assument la responsabilité relative à la répartition des fonds précités, y compris pour le paiement des honoraires des membres du corps professoral.

- 1.5 Aucune publicité pour un médicament ou tout autre produit ne doit figurer sur quelque matériel écrit que ce soit prévu pour l'activité proposée (programmes provisoires ou définitifs, brochures ou préavis), ni accompagner ce matériel.

Nous respectons cette norme :

Oui

Non

Veillez fournir un exemplaire du programme provisoire, de la brochure ou du préavis concernant la tenue de l'activité proposée.

- 1.6 Dans tous les exposés et dans tous les documents écrits, il faut utiliser des termes génériques plutôt que des noms commerciaux.

Nous respectons cette norme :

Oui

Non

Veillez décrire le processus suivi pour faire en sorte que les orateurs utilisent des termes génériques plutôt que les noms commerciaux de médicaments ou de dispositifs lors des exposés ou dans les documents écrits.

Veillez indiquer le nom de tous les organismes qui fournissent des fonds pour la tenue de l'activité proposée. Au besoin, n'hésitez pas à utiliser une page supplémentaire.

Veillez fournir des précisions et des noms concernant tout financement qui n'ont pas été cités précédemment.

**Conseil québécois de développement
professionnel continu des médecins (CQDPCM)**

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DES MÉDECINS (CQDPCM)²

CRITÈRES DE QUALITÉ D'UNE ACTIVITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Le Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) a adopté des critères minimaux pour reconnaître une activité de qualité (donc sujette à approbation pour crédit d'étude). Voici la liste des critères suggérés par le conseil et que devraient suivre les comités de DPC des établissements et des associations professionnelles ainsi que tout responsable d'activités de DPC.

Évidemment, certains critères additionnels, de même que les modalités d'application, peuvent varier selon les organismes. Une activité qui respecte l'ensemble de ces critères est jugée de qualité.

1. La population cible visée par cette activité doit être clairement indiquée au programme et son mode de consultation doit être spécifié.
2. L'identification des besoins pour la planification de cette activité a suivi une méthode donnée que l'organisateur de DPC doit spécifier.
3. Le programme doit énoncer clairement les objectifs à atteindre dans cette activité.
4. Les méthodes éducatives utilisées et décrites au programme doivent permettre l'atteinte des objectifs.
5. L'auditoire doit pouvoir participer activement à l'activité.
6. Par un processus précis, les participants doivent évaluer l'activité à la fin de la rencontre.
7. L'organisation de l'activité doit respecter un code de déontologie reconnu.
8. Les prévisions budgétaires et les sources de financement doivent être suffisantes.

Les activités sociales connexes ne doivent pas interférer avec le contenu scientifique de l'activité.

Faculté de médecine de l'Université Laval

INFORMATIONS SUR LE SECTEUR DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Le secteur Développement professionnel continu du VDPDPC de la Faculté de médecine de l'Université Laval est pleinement agréé par le *Collège des médecins du Québec*, le *Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada* (CAFMC) et le *Accreditation Council for Continuing Medical Education* (ACCME) des États-Unis, et il est autorisé par ces organismes à offrir aux médecins et aux professionnels de la santé des activités de formation médicale et de développement professionnel continu.

Pour les médecins omnipraticiens, le secteur accorde des crédits pour des activités conformes aux normes du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) pour les crédits MAINPRO-M1 et MAINPRO-C. Le centre reconnaît à cette activité un crédit d'étude de catégorie 1 par heure de formation dans la mesure où l'activité est conforme au code d'éthique du *Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM)*.

Pour les médecins spécialistes, le centre accorde des crédits pour des activités conformes aux normes du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le centre reconnaît à cette activité un crédit d'étude de catégorie 1 par heure de formation (section 1 : activités de formation collectives agréées du programme de perfectionnement professionnel permanent) dans la mesure où l'activité est conforme au code d'éthique du Conseil de l'éducation médicale continue du Québec.

Qui peut soumettre une demande d'accréditation pour une activité de DPC?

Chaque demande doit être déposée par un médecin mandaté par une **organisation médicale*** qui assume la responsabilité de l'organisation de l'activité. . Un professionnel de la santé non-médecin peut assister un médecin dans sa démarche, mais ne peut pas se substituer à celui-ci.

***Une organisation médicale** est un groupe sans but lucratif de professionnels de la santé qui est doté d'une structure de gouvernance officielle et qui rend compte notamment aux médecins et travaille à leur service par le biais :

- Du développement professionnel continu;
- Des soins de santé et/ou;
- De la recherche.

Cette définition comprend les groupes suivants (sans que cette liste soit exhaustive) :

- Les universités/facultés de médecine;
- Les départements ou divisions d'un hôpital;
- Les sociétés médicales nationales;
- Les associations médicales;
- Les académies de médecine;
- Les organisations médicales de recherche;
- Le service de santé des Forces canadiennes.

Cette définition exclut les sociétés pharmaceutiques ou leurs groupes consultatifs, les compagnies qui fournissent du matériel médical et chirurgical, les sociétés de communication ou autres organisations, les entreprises ou activités à but lucratif. (*Collège des médecins du Canada, DPC sous la loupe, Vol.3, Édition 2 décembre 2010*)

Qu'est-ce qu'une activité éducative de qualité?

Une présentation scientifique doit offrir une information équitable et équilibrée, elle doit discuter des controverses et ne doit pas faire la promotion d'un produit en particulier. Une activité de qualité ne doit pas être uniquement magistrale. Elle doit permettre aux participants de poser des questions et d'échanger sur le sujet et dans la mesure du possible, sur la manière d'appliquer les recommandations dans la pratique. Une activité promotionnelle telle qu'une conférence d'information lors du lancement d'un nouveau produit n'est pas, de prime abord, éligible à l'octroi de crédits de formation.

1. Critères d'évaluation d'une demande d'accréditation pour une activité de développement professionnel continu

Les crédits de formation continue visent à reconnaître la participation des médecins à des activités de formation continue confirmant leur effort de perfectionnement professionnel permanent. Les demandes qui sont acheminées au Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu (VDPDPC) – Secteur développement professionnel continu doivent se conformer à des critères de qualité exigés par les organismes d'agrément.

1.1 Évaluation des besoins

L'activité éducative doit répondre aux besoins des participants. Par conséquent, l'identification des besoins de formation doit comprendre une évaluation des besoins ressentis de la clientèle cible. Un court texte faisant état de cette démarche doit accompagner les demandes d'accréditation.

1.2 Comité scientifique

Le comité scientifique doit être formé d'au moins 50 % de représentants de la clientèle à qui s'adresse l'activité (50 % de chirurgiens pour une activité s'adressant à des chirurgiens, 50 % d'omnipraticiens pour une activité s'adressant à des omnipraticiens.)

1.3 Élaboration d'un programme

Lors de l'élaboration d'un programme, le comité scientifique devrait tenir compte des rapports d'évaluation d'activités antérieures sur le même thème. Le programme doit faire état du titre de l'activité, du nom du ou des présentateurs, de la date, du lieu et de l'heure des présentations.

1.4 Objectifs d'apprentissage

Des objectifs d'apprentissage doivent être rédigés et être en lien direct avec l'évaluation des besoins qui aura été faite. Les objectifs d'apprentissage de chaque conférence ou activité doivent être présentés en évitant les verbes suivants : "comprendre", "savoir" et "croire".

1.5 Évaluation de l'activité

Une évaluation doit être complétée par les participants pour être ensuite, compilée et retournée à nos bureaux après la tenue de l'activité.

1.6 Divulgence des sources de conflits d'intérêts potentiels

Le médecin responsable de l'organisation de l'activité doit demander à tous les membres du comité scientifique et toutes les personnes ressources de l'activité de formation (conférenciers, animateurs, présentateurs, etc.) de remplir le formulaire de divulgation de conflits d'intérêts potentiels.

1.7 Commanditaires

La liste des commanditaires participants, ainsi que les montants alloués et la finalité de ces montants doivent être inscrits dans la section appropriée du formulaire 2.

Le VDPDPC de la Faculté de médecine de l'Université Laval adhère au Code d'éthique des intervenants en éducation médicale continue du Québec, aux lignes directrices de l'AMC sur la relation entre les médecins et l'industrie et à la Politique sur les relations entre les membres de la Faculté et l'entreprise privée.

1.8 Honoraires

Les honoraires versés aux conférenciers doivent être déclarés dans la section appropriée.

2. Directives pour le dépôt d'une demande d'accréditation

Procédure à suivre et documents à fournir lors du dépôt d'une demande d'accréditation pour une activité de développement professionnel continu

1

Le demandeur (obligatoirement un médecin) doit remplir les formulaires suivants qui sont disponibles sur le site Web du secteur Développement professionnel continu de la Faculté de médecine : www.fmed.ulaval.ca/fmc

Formulaire 1 : La démarche pédagogique

Formulaire 2 : Logistique et éthique

2

La demande doit être transmise au Vice-décanat Pédagogie et DPC - secteur Développement professionnel continu au moins 4 à 6 semaines avant la tenue de l'activité. Le programme préliminaire détaillé doit être soumis avec la demande initiale.

3

Chaque demande est étudiée par la direction du VDPDPC-secteur Développement professionnel continu qui se charge d'approuver ou non le dossier. Cette démarche peut être suivie d'une rencontre avec le responsable de l'activité, le cas échéant.

4

À la suite de l'activité, le responsable de l'activité doit transmettre au VDPDPC-secteur Développement professionnel continu, la liste des signatures des participants présents à l'activité ainsi que la compilation des évaluations complétées par les participants.

Lorsque toutes les étapes ont été franchies et que l'activité a été réalisée de façon conforme au Code d'éthique des intervenants en éducation médicale continue, le VDPDPC-secteur Développement

Fédération des médecins spécialistes du Québec

Critères de qualité obligatoires pour l'approbation du programme de Maintien du certificat du CRMCC d'une activité de formation collective se déroulant au Québec

1. À qui s'adresse la formation? Définition de la population cible

- La population ciblée par l'activité est décrite dans le programme. *Le programme est utilisé ici et après comme terme générique englobant tous les documents qui sont distribués en avance aux participants, incluant, s'il y a lieu, les lettres d'invitation, dépliants, brochures, programmes préliminaires ou définitifs et formulaire d'inscription.*

1.1. *Discipline*

- MD spécialistes de l'association
 Autres MD spécialistes - Précisez :
 MD omnipraticiens
 Résidents
 Autres professionnels de la santé - Précisez :

1.2. *Autres critères de ciblage de la population*

Milieu de pratique : CHU Cabinet Tous les milieux
 CHAU CH Communautaire

Régions : Universitaires Périphériques Toutes les régions
 Intermédiaires Éloignées

Autre(s) critère(s) utilisé(s) - Précisez :

2. Comité scientifique :

- Les noms des membres du comité scientifique apparaissent dans le programme de l'activité
 Le comité scientifique est représentatif de la population cible, telle que définie au point 3.1.

| Nom | Discipline | Milieu de pratique | Région |
|-----|------------|--------------------|--------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

3. Besoins de formation :

- Les besoins de formation de la population cible ont été documentés par le Comité scientifique.

Type(s) de besoins

- Ressentis
 Démontrés
 Normatifs
 Institutionnels

Méthode(s) d'identification

- Suggestions des membres de l'association (sur évaluations, par sondage, focus group, etc.)
 Consultation d'experts sur le sujet (entrevues, sondages, focus group, etc.)
 Recommandations de la part d'un organisme tiers; précisez :
 Revue de la littérature sur les besoins de formation de la population cible
 Tests sur les connaissances, habiletés ou attitudes de la population cible
 Revue de la pratique ou étude des comportements de la population cible
 Nouveaux guides, protocoles, études ou lois touchant la pratique de la population cible
 Autre :

4. Objectifs d'apprentissage :

- Les objectifs d'apprentissage sont inscrits dans le programme de l'activité
 Les objectifs d'apprentissage répondent aux besoins de formation documentés
 Les objectifs d'apprentissage sont formulés en conformité avec le *Vade Mecum* et décrivent ce que les participants pourront accomplir après l'activité (voir *Vade Mecum*).

5. Méthode d'apprentissage :

- La ou les méthodes pédagogiques utilisées sont décrites dans le programme de l'activité
 La ou les méthodes pédagogiques utilisées sont adéquates pour la réalisation des objectifs d'apprentissage cités dans le programme (voir *Vade Mecum*)
 Au moins 25 % du temps consacré aux activités pédagogiques favorise l'interaction entre les participants et avec les experts

6. Évaluation :

- Le formulaire d'évaluation qui sera utilisé pour l'activité est joint à la demande

Considérations éthiques

L'Office de développement professionnel adhère au Code d'éthique des intervenants en éducation médicale continue du Québec et aux lignes directrices de l'AMC sur la relation entre les médecins et l'industrie. Afin d'évaluer si l'activité de DPC est conforme aux normes éthiques, veuillez indiquer si :

- L'objectif premier de l'activité est la formation des participants;
 Le choix des thèmes, du contenu scientifique et des conférenciers ont été faits ou approuvés par le comité scientifique;
 Le contenu scientifique de l'activité est objectif et équilibré;
 Les prévisions budgétaires sont réalistes et le financement suffisant;
 Les activités sociales sont décrites sur le programme distribué aux participants;
 Les activités sociales ne prédominent pas sur le contenu scientifique ni n'interfèrent avec celui-ci;
 Les noms des organismes subventionnaires sont inscrits sur le programme de l'activité;
 La contribution financière à l'éducation des organismes subventionnaires est versée à l'association responsable de l'activité et peut être utilisée sans restrictions;

- Les frais d'inscription à l'activité de formation sont inscrits sur le programme;
- Les coûts associés au transport, à l'hébergement et aux activités sociales (à l'exception des repas) sont à la charge des participants et inscrits séparément sur le programme de l'activité;
- Les participants ne sont pas rémunérés pour leur participation à l'activité;
- Aucun nom commercial de produits ou d'équipement médical n'est mentionné sur le programme;
- Les honoraires des personnes ressources (animateurs, conférenciers, autres) sont payés directement par l'association;
- Les présentoirs commerciaux (kiosques) ne sont pas situés dans la même pièce que l'activité éducative.

Divulgence du budget de l'activité de formation

Source(s) de financement : SVP, indiquer la provenance de tout financement pour l'activité (participants, association, compagnies pharmaceutiques ou manufacturières, autres).

Divulgence des sources de conflits d'intérêts potentiels

Le MD responsable de l'organisation de l'activité pour l'association s'assurera que tous les membres du comité scientifique et toutes les personnes-ressources de l'activité de formation (conférenciers, animateurs, présentateurs, etc.) remplissent le Formulaire de divulgation de conflits d'intérêts potentiels.

Les participants seront informés des sources de conflits d'intérêts potentiels avec les organismes subventionnaires par une inscription dans le **cahier des résumés** et la divulgation de ces conflits (ou l'absence de tels conflits) sera faite par le présentateur au début de sa présentation (divulgation verbale et visuelle avec diapositive).

**Fédération des médecins omnipraticiens
du Québec**

Critères généraux⁵

Un programme de formation destiné aux médecins omnipraticiens d'une association, qui a été élaboré par un médecin omnipraticien clairement identifié par le responsable de la formation continue d'une association affiliée à la FMOQ, peut donner droit à des crédits de catégorie 1 lorsque toutes les étapes suivantes d'un semblable programme ont été complétées (en supposant également le respect des éléments du point 2) :

1. La durée minimale d'une activité doit être d'une (1) heure.
2. Une cueillette des besoins éducatifs auprès de la clientèle cible, selon l'une des méthodes énumérées ci-après :
 - Rencontre avec des collègues [le recours systématique à cette modalité n'est pas idéal et n'est valable que pour les clientèles cibles provenant d'une clinique, d'un établissement ou d'une localité (voir le texte de la règle générale qui s'applique aux crédits de catégorie 2)];
 - Questionnaire sur les besoins;
 - Évaluation des dossiers;
 - Technique nominale de groupe;
 - Revue de la littérature;
 - Autre (à préciser).
3. Détermination des objectifs éducatifs à atteindre (pour la formulation des objectifs, le recours aux verbes « connaître » et « savoir » est inadéquat).
4. Choix d'un type d'activités susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs :
 - Conférence;
 - Colloque;
 - Atelier;
 - Table ronde;
 - Discussion de cas;
 - Autre (à préciser dans tous les cas).
5. Évaluation obligatoire de l'activité par les participants qui sera conservée par les responsables régionaux ou provinciaux. Ces derniers transmettront la synthèse des évaluations à la FMOQ qui veillera à constituer un relevé des activités éducatives pour chaque médecin omnipraticien qu'elle représente. L'évaluation peut emprunter différentes formes, notamment celle d'un post-test lorsqu'il s'agit de la section de formation continue du Médecin du Québec ou d'un module d'autoformation

Vérification indiquant que l'activité éducative proposée respecte les normes d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) (dernière version : janvier 2003). www.cemcq.qc.ca

Tous les formulaires relatifs à l'accréditation sont disponibles sur le site Web de la FMOQ.

**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires
du Québec**

Activités admissibles

Le membre peut choisir les activités qui répondent le mieux à ses besoins et qui ont un lien avec sa pratique professionnelle.

Le membre doit choisir ses activités de formation continue parmi les suivantes :

1. Cours de formation continue offerts par l'Ordre;
2. Formations en cours d'emploi offertes par l'employeur;
3. Cours offerts par les centres de formation professionnelle, des institutions spécialisées ou par des établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire;
4. Formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) ou en réanimation cardiorespiratoire avancée (ACLS) selon les lignes directrices de la Fondation des maladies du cœur du Canada;
5. Colloques, conférences ou congrès;
6. Présentations dans le cadre de conférences ou séminaires;
7. Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liée aux soins infirmiers;
8. Participation à des projets de recherche en soins infirmiers.

Ordre des pharmaciens du Québec

Critères d'accréditation pour les activités de formation continue

Pour bénéficier d'une accréditation de l'Ordre, une activité de formation continue doit respecter les critères qui suivent :

- L'activité s'adresse à des professionnels de la santé;
- Le contenu éducatif est étroitement relié à la pratique de la pharmacie;
 - Exemples : nouvelles données scientifiques probantes, revue de la documentation sur un sujet précis, organisation du travail, gestion du personnel;
- Les objectifs d'apprentissage sont clairement définis et communiqués au préalable aux participants;
- Toutes les données nécessaires au pharmacien pour exercer son jugement quant à la valeur de l'information véhiculée sont présentées au cours de l'activité;
- Le contenu de l'activité s'appuie sur des données scientifiques et pharmaceutiques objectives;
- La structure pédagogique est propice à l'apprentissage;
 - La méthode pédagogique utilisée permet de transmettre et d'intégrer efficacement les connaissances. Elle doit être choisie en fonction des objectifs d'apprentissage, du contenu et de la taille du groupe. La participation active des participants doit être encouragée;
- La présentation du contenu est faite selon des normes éducatives et déontologiques reconnues dans la littérature;
- Les participants évaluent l'activité;
- Tous les aspects liés à l'activité respectent l'éthique professionnelle précisée dans le *Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*;
- Le matériel exigé (plan détaillé, matériel didactique et support visuel) est fourni avec la demande d'accréditation.

**Ordre professionnel de la physiothérapie
du Québec**

Portfolio de développement des compétences

Critères de qualité

Les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique ont les compétences leur permettant d'autogérer leur développement continu. À cet égard, chaque membre a la responsabilité d'évaluer les activités choisies, et donc leur contenu, pour s'assurer qu'elles aient l'impact souhaité, c'est-à-dire qu'elles lui permettent d'atteindre les objectifs qu'il a fixés. De multiples cours et autres activités de formation sont offerts par divers formateurs, organismes et institutions. Le membre doit porter un regard critique sur leur contenu.

Voici les critères qui doivent guider le membre dans le choix de ses activités :

- ❑ **Les objectifs d'apprentissage de l'activité doivent être en lien avec les compétences précisées à l'Annexe 1 ou 21, selon la catégorie de permis du membre;**
- ❑ **Les objectifs de l'activité doivent être en lien avec la pratique actuelle du membre ou avec une pratique souhaitée** (pratique clinique ou pratique axée sur la gestion, l'enseignement, la recherche, la prévention, etc.);
- ❑ **Les objectifs de formation de l'activité doivent être réalistes et énoncés de façon claire et précise :**
 - Les objectifs de formation de l'activité sont des énoncés exprimant les connaissances que les participants devraient avoir acquises ou les habiletés ou les attitudes qu'ils devraient démontrer durant l'activité de formation ou après l'avoir suivie;
 - Les objectifs de formation doivent refléter le contenu de l'activité, être réalistes et en nombre suffisant selon le type d'activité. Ils doivent aussi être en lien avec le champ de pratique de la profession et en conformité avec la catégorie du permis délivré.
- ❑ **L'activité de formation doit respecter les motifs et l'objet de formation continue visés à la présente politique;** l'activité de formation doit permettre l'actualisation, l'amélioration ou l'acquisition des compétences liées à la pratique de la physiothérapie (Annexe 1 ou 21) ou elle doit permettre de combler des besoins identifiés par l'Ordre;
- ❑ **Les qualifications du formateur ou de l'équipe de formateurs doivent être en lien avec le sujet traité :**

Nul ne peut s'improviser formateur ou conférencier. Le formateur doit posséder les qualifications minimales nécessaires à la présentation du contenu de l'activité de formation;

En ce qui concerne ces qualifications, le nombre d'éléments à considérer varie selon le type et le sujet de l'activité de formation;

En effet, dans certains cas, le titre professionnel et l'expérience pertinente de travail du formateur ou du conférencier constituent une information suffisante. Mais, dans d'autres cas, il est nécessaire de considérer aussi les qualifications du formateur ou du conférencier à la lumière de la formation continue qu'il a suivie dans le domaine de l'activité et de son expérience en tant que formateur ou conférencier;

Par exemple, si le sujet de la conférence porte sur un nouveau protocole chirurgical de remplacement de la hanche, et qu'il est précisé que la conférencière est une orthopédiste oeuvrant dans un centre hospitalier général, cette information est considérée comme suffisante. Par contre, le fait de détenir un diplôme général en physiothérapie ne suffit pas à qualifier un formateur pour dispenser un cours avancé de rééducation périnéale. Dans ce cas, Il est important de préciser ce qui rend le formateur apte à traiter de ce sujet précis (formation continue, expérience de travail pertinente, etc.);

Cette information doit être consignée à la déclaration de l'activité réalisée.

❑ **Le contenu de l'activité doit être adéquat et pertinent en ce qui a trait à l'exercice de la profession :**

Le contenu de l'activité (enseignement théorique ou pratique) doit être fondé sur des bases scientifiques récentes (données probantes) dans le domaine du sujet traité ou respecter les normes de la pratique généralement reconnues.

Évidemment, le contenu de l'activité doit aussi être en lien avec le champ d'exercice de la profession, tenir compte des objectifs du membre et être en conformité avec la catégorie de permis délivré (T.R.P. ou pht).

❑ **Le cadre dans lequel l'activité est donnée doit être propice à l'apprentissage :**

L'activité doit être dispensée selon des méthodes pédagogiques dont l'efficacité a été démontrée. La structure de l'activité ainsi que le contexte dans lequel elle a lieu s'avèrent donc des éléments importants à considérer pour s'assurer de la qualité d'une formation.

Ce formulaire est conçu pour être rempli à l'écran. Une fois rempli, imprimez ce formulaire, apposez votre signature et annexe la preuve attestant la réalisation de l'activité et la documentation pertinente.

Pour remplir le formulaire à la main, téléchargez le « Jeu de formulaire PDF (A, B, C et D) ».

| | | |
|--------------|----------------------------|--------------------------------|
| Nom : | Permis : Choisir N° | Date : (JJ mmm AAAA) |
|--------------|----------------------------|--------------------------------|

Titre de l'activité :

Date(s) de l'activité :

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Début : (JJ mmm AAAA) | Fin : (JJ mmm AAAA) |
|---------------------------------|-------------------------------|

Nom(s) du ou des formateur(s) / conférencier(s) :

Qualifications du formateur / conférencier :

Type d'activité :

| | | | | | |
|---|-----------------------------------|---|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Cours | <input type="checkbox"/> Colloque | <input type="checkbox"/> Symposium | <input type="checkbox"/> Conférence | <input type="checkbox"/> Congrès | <input type="checkbox"/> Atelier pratique |
| <input type="checkbox"/> Activité supervisée en milieu clinique | | <input type="checkbox"/> Autre – Précisez : | | | |

Organisme responsable de l'activité : OPPQ Autre – Précisez :

Objectif(s) d'apprentissage du membre (en lien avec le Plan d'amélioration continue de la compétence) :

Réflexion après la tenue de l'activité :

Atteinte des objectifs du membre :

Impact sur la pratique du membre :

Impact sur le Plan d'amélioration continue de la compétence du membre :

| | | |
|--|--------------------|----------------|
| Durée totale de l'activité : | heure(s) et | minutes |
| MOINS : Temps accordé aux pauses, repas et activités sociales : | heure(s) et | minutes |
| TOTAL : Durée admissible de l'activité : | heure(s) et | minutes |

HFC CONSIGNÉES PAR L'OPPQ HFC À ÊTRE DÉCLARÉES PAR LE MEMBRE

**Société de formation et d'éducation continue
(SOFEDUC)**

LES 10 NORMES⁹

1. Chaque activité de formation est planifiée en fonction des besoins ayant été identifiés pour une personne ou une catégorie spécifique de personnes.
2. Des énoncés clairs et concis décrivent les objectifs d'apprentissage que vise chaque activité ou chaque programme de formation.
3. Chaque activité de formation est conçue, encadrée et dispensée par un formateur ou une équipe de formateurs compétents.
4. Pour chaque activité, le contenu et les stratégies de formation sont appropriés aux objectifs d'apprentissage visés.
5. Lorsque l'activité ou le programme de formation donne lieu à une émission d'UEC, les participants doivent démontrer qu'ils en ont atteint les objectifs d'apprentissage.
6. Chaque activité ou programme de formation est évalué par les personnes qui en bénéficient.
7. Toute activité de formation, qu'elle soit physique, virtuelle ou à distance, doit se dérouler dans un environnement favorable à l'apprentissage.
8. L'organisme accrédité désigne une « unité responsable » pour assurer le développement et l'administration des activités de formation.
9. L'organisation accréditée maintient un système d'amélioration continue afin d'assurer la qualité de ses services de formation et le respect des normes d'attribution des UEC.
10. L'organisation accréditée garde un dossier complet de chaque activité de formation et peut fournir, sur demande, une copie de l'attestation de participation ou de réussite de chaque participant, pour au moins sept ans.

TABLEAU RÉSUMÉ DES CRITÈRES DE QUALITÉ D'UNE ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE

| | Planification | Objectifs d'apprentissage | Stratégies d'enseignement | Stratégies d'évaluation | Éthique |
|---|--|---|---|---|--|
| Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'activité doit être planifiée en vue de répondre aux besoins connus de l'auditoire cible. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les objectifs d'apprentissage doivent être indiqués dans le programme et permettre de répondre aux besoins qui ont été cernés. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Au moins 25 % du temps total de l'activité de formation doit être consacré à l'apprentissage interactif. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évaluation des objectifs d'apprentissage établis et des résultats d'apprentissage indiqués par les participants. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respect des normes éthiques pour le développement professionnel continu. |
| Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La population cible visée par cette activité doit être clairement indiquée au programme et l'identification des besoins pour la planification de cette activité a suivi une méthode précise. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le programme doit énoncer clairement les objectifs à atteindre dans cette activité. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les méthodes éducatives utilisées et décrites au programme doivent permettre l'atteinte des objectifs. L'auditoire doit pouvoir participer activement à l'activité. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Par un processus précis, les participants doivent évaluer l'activité à la fin de la rencontre. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'organisation de l'activité doit respecter un code de déontologie reconnu. <input type="checkbox"/> Les prévisions budgétaires et les sources de financement doivent être suffisantes. |
| Fédération des médecins spécialistes | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les besoins de formation de la population cible ont été documentés par le comité scientifique. <input type="checkbox"/> La population ciblée par l'activité est décrite dans le programme. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les objectifs d'apprentissage sont inscrits dans le programme de l'activité et répondent aux besoins de formation documentés. <input type="checkbox"/> Les objectifs d'apprentissage décrivent ce que les participants pourront accomplir après l'activité. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La ou les méthodes pédagogiques utilisées sont adéquates pour la réalisation des objectifs d'apprentissage cités dans le programme. <input type="checkbox"/> Au moins 25 % du temps consacré aux activités pédagogiques favorise l'interaction. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le formulaire d'évaluation qui sera utilisé pour l'activité est joint à la demande. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'objectif premier de l'activité est la formation des participants. <input type="checkbox"/> Le choix des thèmes, du contenu scientifique et des conférenciers ont été faits ou approuvés par le comité scientifique. <input type="checkbox"/> Le contenu scientifique de l'activité est objectif et équilibré. |

| | Planification | Objectifs d'apprentissage | Stratégies d'enseignement | Stratégies d'évaluation | Éthique |
|--|--|--|--|--|--|
| Faculté de médecine de l'Université Laval | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'identification des besoins de formation doit comprendre une évaluation des besoins ressentis de la clientèle cible. <input type="checkbox"/> Le comité scientifique doit être formé d'au moins 50 % de représentants de la clientèle à qui s'adresse l'activité. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des objectifs d'apprentissage doivent être rédigés et être en lien direct avec l'évaluation des besoins qui aura été faite. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La ou les méthodes pédagogiques utilisées sont adéquates pour la réalisation des objectifs d'apprentissage (crédit de catégorie 1). | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une évaluation doit être complétée par les participants. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le responsable de l'activité doit demander à toutes les personnes ressources de l'activité de formation de remplir le formulaire de divulgation de conflits d'intérêts potentiels. |
| Fédération des médecins omnipraticiens du Québec | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cueillette des besoins éducatifs auprès de la clientèle cible. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Détermination des objectifs éducatifs à atteindre. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Choix d'un type d'activités susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évaluation obligatoire de l'activité par les participants qui sera conservée par les responsables régionaux ou provinciaux. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérification indiquant que l'activité éducative proposée respecte les normes d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM). |
| Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Formation offerte par un établissement d'enseignement collégial ou universitaire (postformation initiale). <input type="checkbox"/> Activités de formation continue développées par l'OIIQ, organisées par un employeur ou offerte par un regroupement, une association professionnelle ou encore un expert reconnu. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rattaché au milieu de pratique. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participation à des conférences, colloques, comités scientifiques dans un milieu clinique, congrès, ateliers ou séminaires. <input type="checkbox"/> Lecture d'articles professionnels et scientifiques, discussions portant sur des histoires de cas et clubs de lecture. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> n.d. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les activités de formation continue doivent être pertinentes à la pratique professionnelle. <input type="checkbox"/> Elles doivent permettre l'actualisation ou le développement de compétences propres aux soins infirmiers ou des compétences transversales nécessaires. |

| | Planification | Objectifs d'apprentissage | Stratégies d'enseignement | Stratégies d'évaluation | Éthique |
|---|--|--|--|---|---|
| Ordre des pharmaciens du Québec | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'activité s'adresse à des professionnels de la santé. Le contenu éducatif est étroitement relié à la pratique de la pharmacie. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les objectifs d'apprentissage sont clairement définis et communiqués au préalable aux participants. <input type="checkbox"/> Toutes les données nécessaires pour juger la valeur de l'information véhiculée sont présentées au cours de l'activité. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La structure pédagogique est propice à l'apprentissage. <input type="checkbox"/> La présentation du contenu est faite selon des normes éducatives et déontologiques reconnues dans la littérature. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les participants évaluent l'activité. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tous les aspects liés à l'activité respectent l'éthique professionnelle précisée dans le <i>Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie</i>. |
| Ordre professionnel de la physiothérapie | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réflexion personnelle sur sa pratique et identification des besoins. <input type="checkbox"/> Préciser les moyens disponibles pour atteindre les objectifs qu'il a formulés. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il doit ensuite formuler des objectifs qui sont en lien avec les compétences principales rattachées à la profession. <input type="checkbox"/> Les objectifs de formation de l'activité doivent être réalistes et énoncés de façon claire et précise. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il peut s'agir de réaliser des activités formelles, des activités autonomes ou une combinaison des deux catégories. <input type="checkbox"/> Le cadre dans lequel l'activité est donnée doit être propice à l'apprentissage. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Chaque fois que le membre complète une activité d'apprentissage, il doit procéder à l'évaluation de l'impact de cette activité sur sa pratique et sur les objectifs qu'il avait fixés en la choisissant. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> n.d. |

| | Planification | Objectifs d'apprentissage | Stratégies d'enseignement | Stratégies d'évaluation | Éthique |
|---|--|--|--|--|--|
| Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Chaque activité de formation est planifiée en fonction des besoins ayant été identifiés pour une personne ou une catégorie spécifique de personnes. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Des énoncés clairs et concis décrivent les objectifs d'apprentissage que vise chaque activité ou chaque programme de formation. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour chaque activité, le contenu et les stratégies de formation sont appropriés aux objectifs d'apprentissage visés et doivent se dérouler dans un environnement favorable à l'apprentissage. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lorsque l'activité ou le programme de formation donne lieu à une émission d'UEC, les participants doivent démontrer qu'ils en ont atteint les objectifs d'apprentissage. <input type="checkbox"/> Chaque activité ou programme de formation est évalué par les participants. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> n.d. |
| Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Activité planifiée en fonction des besoins préalablement identifiés auprès de la clientèle visée. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Objectifs définis et annoncés pour répondre aux besoins de formation documentés. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Méthodes pédagogiques adéquates pour la réalisation des objectifs d'apprentissage et favorisant les interactions. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les participants évaluent l'activité. | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'organisation de l'activité doit respecter des normes éthiques pour le développement professionnel continu. <input type="checkbox"/> Les formateurs doivent évoquer les conflits d'intérêts dès le début de la formation. |

ANALYSE NON EXHAUSTIVE DES SIMILARITÉS ET DES DIFFÉRENCES

En examinant les différents critères, on remarque qu'il existe des similitudes et des différences. Le tableau met en évidence l'importance de bien planifier la formation en débutant par la détermination des besoins d'apprentissage de la population cible. Certaines organisations exigent une méthode précise pour la détermination des besoins alors que d'autres sont moins précis. Ensuite, on remarque qu'il importe que les objectifs d'apprentissage soient directement reliés aux besoins qui ont été cernés. Certaines organisations insistent sur la formulation, qui doit décrire clairement ce que les participants seront en mesure d'accomplir après l'activité. En ce qui concerne les stratégies d'enseignement, certains soulignent qu'au moins 25 % du temps total de l'activité doit être consacré à l'apprentissage interactif, alors que d'autres suggèrent plus simplement que le choix du type d'activités doit favoriser l'atteinte des objectifs. Du côté des stratégies d'évaluation, tous s'entendent pour dire que la formation doit être évaluée par les participants. Toutefois, il n'y a que quelques organisations qui exigent que les participants démontrent qu'ils ont atteint les objectifs d'apprentissage et qu'ils évaluent l'impact de la formation sur leur pratique. En matière d'éthique, différentes normes sont utilisées selon la profession concernée, mais chaque organisme souligne qu'il importe d'être transparent et de souligner la présence de conflits d'intérêts.

À la lumière de cette analyse, la FSI va respecter chacun des critères de qualité qui font consensus et qui se retrouvent dans la dernière rangée du tableau (ligne résumé).

CONCLUSION

La FSI souhaite jouer un rôle de premier plan dans le soutien des activités de formation continue au Québec. La FSI souhaite également bien représenter l'Université Laval en émettant des UFC s'inspirant des plus hauts standards pour déterminer ce que constitue une formation continue de qualité. Nous invitons le lecteur à consulter le deuxième document produit par la FSI qui présente la façon de collaborer avec celle-ci afin que vos activités de formation puissent permettre l'obtention des UFC chez vos participants.

RÉFÉRENCES

- ¹ Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada, *Formulaire de demande pour l'apprentissage collectif*, http://crmcc.medical.org/opa/forms/Section-1_application_form_f.doc
- ² Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins, *Critères de qualité d'une activité de DPC*, http://www.cemcq.qc.ca/fr/index_cemcq_criteres.cfm
- ³ Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu- Faculté de médecine, Demandes d'accréditation, <https://extranet.fmed.ulaval.ca/FormationContinue/DemandeAccreditation.asp>
- ⁴ Fédération des médecins spécialistes, *Directives pour l'approbation d'une activité collective de DPC*, Office de développement professionnel, http://www.anq.qc.ca/Documents/MicrosoftWord-Formulairecriteresdequaliteetethique_2007.pdf
- ⁵ Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, *Reconnaissance des activités éducatives*, <http://www.fmq.org/fr/training/policies/activities/default.aspx>
- ⁶ Code des professions, gouvernement du Québec, *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, 2011, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FC26%2FC26R159.htm>
- ⁷ Ordre des pharmaciens du Québec, *Programme d'accréditation pour les activités de formation continue en pharmacie*, Direction de l'admission et du perfectionnement, 2007 http://www.opq.org/fr/media/docs/programme_accréditation_activite_fc_pharmacie.pdf
- ⁸ Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, *Portofolio de développement des compétences, Période de référence 2010-2013*, http://oppq.qc.ca/media/doc/documentation/257_C1-VFGuidewebTRP100401-reformat1.pdf
- ⁹ Société de formation et d'éducation continue, *Les 10 normes de qualité*, révisé en 2009, <http://www.sofeduc.ca/index.php/normes-de-qualite/>